AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-3-73 495802

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. n° 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Supplément N° 1 au Bulletin N° 150 de Mars 1973 -

1973 - 5ème envoi

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Tavelure du poirier :

Parmi les abondants périthèces formés dans les feuilles mortes, certains sont actuellement parvenus à maturité complète alors que d'autres, en grand nombre, approchent de ce stade d'évolution.

Des projections d'ascospores se sont déjà produites au cours des pluies des 24-25 mars. Il est probable que ces émissions de germes seront assez importantes lors des premières précipitations à venir, tandis que la plupart des variétés vont alors, dans beaucoup de situations, se trouver en état de réceptivité.

En conséquence, dans tous les vergers sensibles, il est recommandé d'appliquer un traitement fongicide (de préférence cuprique) partout où les bourgeons ont atteint le stade C3-D.

Dans le cas de beau temps, retarder l'application jusqu'à la première menace de pluie.

- Tavelure du pommier :

Les dernières pluies (24-25 mars) n'ont pas donné lieu à des projections de germes et le nombre de périthèces approchant de la maturité reste faible pour l'instant. Il est cependant possible que la maturation de ces organes s'accélère par suite de l'apport d'eau.

Dans l'immédiat, il ne semble pas indispensable d'intervenir. Toutefois, dans les situations très sensibles, il est nécessaire de rester vigilant et d'appliquer un traitement vers la fin de la semaine en cours sur les variétés dont les bourgeons sont parvenus au moins au stade C-C3 mais, de toutes façons, retarder l'application le plus possible en cas de beau temps.

- Oïdium du pommier :

Des fructifications du champignon (chaînes conidiennes) ont déjà été observées sur les parties vertes de bourgeons éclatés.

Dans les vergers sujets aux attaques de ce parasite, commencer la lutte précocement.

Nous rappelons qu'il est primordial de supprimer au sécateur et de détruire les "rameaux blanchis", bien visibles actuellement. Ce sont eux qui sont à l'origine des premières contaminations de printemps.

- Anthonome du pommier :

On constate depuis deux ans une certaine recrudescence de l'activité de cet insecte. Dans les vergers où des dégâts ont été observés en 1972, appliquer un traitement entre les stades B et D.

- Xylébore :

Dans les plantations où cet insecte est signalé, appliquer dès à présent un produit à base de lindane (25 g de MA/hl) ou d'oléoparathion (30 g de MA/hl) ou de parathion (50 g de MA/hl).

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Myzus persicae :

Dans les vergers habituellement attaqués, si aucun traitement (d'hiver ou de prédébourrement) n'a encore été appliqué, on peut encore intervenir avant le début de

.../...

T314

la floraison avec un produit à base soit de lindane, à la dose de 30 g de MA/hl, soit de pirimicarbe, à la dose de 37,5 g de MA/hl (Pirimor).

- Monilia de l'abricotier, du pêcher, du prunier (Monilia laxa) :

Ce champignon, en infectant des fleurs ou des bourgeons à bois, provoque leur mort puis, en progressant dans le rameau porteur, la dessication de celui-ci dans sa partie située au dessus. Cette forme d'attaque est fréquente sur abricotier et sur pêcher.

Quand l'élimination à la taille des rameaux malades a été effectuée - opération indispensable - on peut encore appliquer, en complément, un fongicide de synthèse parmi les suivants (au dosage en matière active à l'hectolitre respectif) : thirame (200 g), folpel (100 g), carbatène (200 g), mancozèbe (280 g), bénomyl (30 g), captane (150 g), captafol (100 g), doguadine (70 g), zirame (280 g), zinèbe (240 g).

- Corynéum et maladie bactérienne du cerisier :

Appliquer un premier traitement sur les arbres sensibles, lorsque les bourgeons sont éclatés, à base de cuivre à raison de 250 g de cuivre métal à l'hectolitre d'eau.

/CULTURES LEGUMIERES/

Fraisier : (Traitements des cultures non abritées)

- Maladie des taches rouges :

Sur les variétés sensibles, il serait prudent d'appliquer, dès maintenant, une pulvérisation fongicide à base de manèbe à la dose de 240 g de MA/hl d'eau (300 g d'une spécialité commerciale titrant 80 %).

Nous rappelons que des attaques de cette maladie peuvent se produire dès que la première nouvelle feuille s'étale, si le temps est alors pluvieux, et qu'il est nécessaire de veiller à ce que la pulvérisation recouvre bien toute la végétation.

- Pucerons :

Des colonies de ces insectes commencent à se constituer dans certains champs. Surveiller attentivement les cultures (face inférieure et jeunes feuilles non encore dépliées) et intervenir, le cas échéant, en utilisant l'un des insecticides systémiques homologués pour les cultures légumières (diméthoate ou formothion ou mévinphos).

Poireau :

- Teigne du poireau :

Bien que l'insecte ait repris son activité depuis quelque temps, il est encore trop tôt pour envisager un premier traitement. Attendre, pour intervenir, un prochain bulletin.

/ENQUETE CONCERNANT LE NOYER/

Les personnes intéressées par les traitements antiparasitaires du noyer sont priées de nous indiquer :

1°/ les variétés qu'ils possèdent : Marbot, Franquette, Parisienne, Corne, _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ ou inconnue. (1)

2°/ - s'il s'agit de vergers constitués : surface _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
- ou d'arbres isolés. (1)

3°/ Nom et adresse : _
_ _

(1) Rayer les mentions inutiles.

.../...

/GRANDES CULTURES/

Colza :

- Charançon de la tige du colza :(Voir note du 5 mars)

La situation n'a guère évolué depuis notre dernière note. A une période relativement chaude en milieu de journée, a succédé une période humide et plus fraîche.

Dans certaines régions du Gers, les postes de piégeage capturent des charançons de façon assez constante (Isle-de-Noé, Vic-Fezensac). Ailleurs, les prises sont irrégulières, faibles, parfois nulles.

Pourtant, les charançons sont arrivés, souvent tôt, dans les cultures. Les femelles sont prêtes à pondre. Dans certains cas, on peut craindre des dégâts insidieux.

Il n'est guère possible de préciser davantage, en raison de la multiplicité des situations dans 8 départements. L'agriculteur doit donc visiter ses champs.

Etant donné la simplicité de la méthode de piégeage des insectes, nous pensons que ce système devrait se généraliser pour arriver jusqu'au niveau de l'exploitation individuelle. Le producteur de colza pourrait ainsi suivre lui-même l'invasion de ses champs.

Rappelons que, lorsque le colza atteint 25 à 30 cm, les traitements n'ont plus d'intérêt.

- Méligèthes :

La situation est analogue à celle des charançons des tiges. Se reporter à notre dernière note (14 mars).

- Charançon des siliques :

Mêmes remarques, voir également la note du 14 mars.

- Puceron cendré du chou :

Aucune colonie de ces pucerons ne nous a encore été signalée. S'il en apparaissait, à l'époque du stade "bouton groupé" (lutte contre les méligèthes), on aurait intérêt à choisir un insecticide pouvant les détruire (aphicide) parmi les produits conseillés contre méligèthes et charançons des siliques. On éviterait ainsi la dispersion des pucerons dans les cultures et on détruirait leurs colonies à une époque où leurs parasites et prédateurs (hyménoptères, syrphes, coccinelles, etc...) ne sont pas encore apparus ou sont peu nombreux.

Maïs :

- Les produits antiparasitaires utilisés en traitement de sol en culture de maïs :

Un arrêté du Ministère de l'Agriculture du 2 octobre 1972 interdit l'utilisation en agriculture de l'aldrine, dieldrine, heptachlore, chlordane.

Les dispositions de cet arrêté sont entrées en vigueur le 1er janvier 1973. Toutefois, à titre transitoire jusqu'au 1er juillet 1973, les préparations à base d'aldrine et d'heptachlore peuvent être utilisées pour le traitement des sols dans les cultures de maïs-grain et pour le traitement des cultures florales en pots dans les conditions suivantes :

1°/ Les préparations doivent être présentées sous forme de granulés constitués par des mélanges homogènes de l'un des insecticides précités et d'une formule d'engrais adaptée exclusivement à la culture traitée.

2°/ Les préparations ayant fait l'objet d'une autorisation de vente en application de la loi validée et modifiée du 2 novembre 1943 doivent être utilisées uniquement en localisation, au moment du semis, en ce qui concerne les cultures de maïs-grain et en épandage sur les pots en ce qui concerne les cultures florales.

P./3.14

En plus du diazinon, lindane, parathion, trichloronate qui avaient été et qui demeurent autorisés pour le traitement de sol en culture du maïs, un certain nombre de produits antiparasitaires récents ont été autorisés. Le tableau ci-après fait donc le point sur les produits antiparasitaires que les maïsculteurs peuvent mettre en oeuvre, dans leurs cultures pour la présente campagne.

MATIERE ACTIVE	Spécialités commerciales	Dose MA/ha en plein	Ravageurs	OBSERVATIONS
Aldrine	Granulés insecticides-engrais à 0,5 % et 1,25 % de M.A.	-	Taupins, vers blancs.	En localisation 1 kg de MA/ha dans la raie de semis. Autorisé provisoirement jusqu'au 1.7.73.
Chlorméphos	Dotan (PEPRO) granulés 5 %	3 kg 5 kg	Taupins, scutigerelles. Vers blancs.	En localisation dans la raie de semis à 0,5 kg de MA/ha.
Chlorpyrifos	Dursban 5 G (MACO-QUINOLEINE) granulés 5 %.	3 kg 5 kg	Taupins, scutigerelles. Vers blancs.	-id-
Diazinon	Basudine 5 G Basudine 10 G (CIBA-GEIGY)	8 ou 10 kg suivant formulation	Taupins, vers blancs, scutigerelles.	En plein ou en localisation avec incorporation.
Fonofos	Dyfonate (PROCIDA Oclo (PEPRO) 5 % Dyfonate liquide 10%	4 kg	Taupins, vers blancs, scutigerelles.	-id-
Heptachlore	Granulés insecticides 0,5 et 1,25 % de M.A.	-	Taupins, vers blancs.	En localisation 1 kg de MA/ha dans la raie de semis. Autorisé provisoirement jusqu'au 1.7.73.
Lindane	Diverses.	1,5 kg	Taupins, vers blancs.	En plein quelques semaines avant semis avec incorporation.
Parathion	Diverses et formulations diverses.	5 - 10 kg	Taupins, vers blancs, scutigerelles.	En plein : 5 kg pour les granulés, 10 kg pour les autres formulations. En localisation : 0,5 kg de MA/ha pour granulés à 5 % de M.A.
Phoxime	Volaton 5 (BAYER PHYTOCHIM) 5 %	5 kg	Taupins, vers blancs.	En localisation dans la raie de semis à 0,6kg à 0,750 kg de MA/ha.
Trichloronate	Phytosol 50 liquide à 50 %. Phytosol 5 2,5 et 5 % (BAYER PHYTOCHIM)	5 kg	Taupins, vers blancs.	En localisation dans la raie de semis à 0,625 kg de MA/ha (granulés), à 0,750 kg de MA/ha (formulation liquide).

BALMA, le 27 Mars 1973

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.